

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 2 (1864)
Heft: 10

Artikel: Correspondance
Autor: Gaudard, V.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-177112>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

que jamais. Le rapport du département de l'instruction publique signalait le chiffre de 1,456,759 absences pour l'année 1862, soit une moyenne de 50 absences par enfant. Ce fait seul révèle un mal immense.

En résumé, l'état actuel de l'instruction primaire, dans le canton de Vaud, est loin de répondre aux espérances qu'avaient conçues les législateurs de 1830 à 1860, et aux sacrifices faits par l'Etat et les communes pour l'amélioration des écoles.

Quelles sont les causes de ce mécompte? C'est ce que nous allons rechercher.

(A suivre).

L. P.

Correspondance.

Messieurs les rédacteurs du *Conteur Vaudois*.

Dans le huitième numéro de votre intéressant journal, une première lettre sur la transformation de Lausanne en 1900 nous fait espérer une série de surprises sur l'avenir de notre ville. En attendant vos communications, qui ne manqueront pas d'intéresser les Lausannois, je vous demande la permission de vous présenter quelques observations que m'ont suggéré votre lettre.

Le grand hôtel que votre correspondant D. V. voudrait voir établir sur la place de Pépinet, ne lui paraît pas possible dans l'état actuel des lieux, car il faudrait d'abord établir une place vaste et digne de cet hôtel, aussi vaste que l'hôtel Gibbon, et d'une architecture plus élégante. Cette place n'est cependant pas impossible à obtenir. Un ouvrage sur nos chemins de fer, publié il y a quelques années¹, s'en est déjà occupé, et a donné sur ce sujet une série d'indications qui se rattachaient sans doute à l'établissement d'une gare dans le vallon du Flon, mais dont une partie est encore réalisable aujourd'hui. La création d'une vraie place de Pépinet dépendrait de la démolition d'une certaine quantité de vieilles maisons, de peu de valeur en elles-mêmes, quoique probablement d'un certain prix dès qu'il s'agirait de les acheter; mais si les fonds nécessaires pour la construction d'un hôtel se trouvent, on en trouvera aussi pour faire la place, les deux choses pourront s'aider, l'une l'autre, et qui sait si la banque fédérale, embarrassée de placer ses millions, ne se déciderait pas à en consacrer une partie à l'embellissement de notre ville.

Quant aux abords de la place de Pépinet dès la gare par un tunnel, ce moyen est d'une exécution relativement facile. J'ai déjà indiqué, dans la *Patrie* du 8 décembre, le projet de ce tunnel, mais comme il ne paraît pas avoir été bien compris, permettez-moi de vous en parler encore en ajoutant quelques détails nouveaux qui pourront peut-être intéresser vos lecteurs.

Le projet consisterait à continuer la voûte du Flon

dès la place de Pépinet jusqu'aux arches inférieures du Grand Pont, de là, jusqu'au petit pont en bois menant au sentier qui conduit sur Montbenon. Ce voûtage ne présente aucune difficulté, et peut se faire sans toucher au moulin RoCHAT et aux autres bâtiments qui sont sur la rive droite. Sur cette voûte, et en prenant un peu du terrain de la rive gauche, on pourrait établir une voie carrossable, avec trottoirs, qui partant de la place de Pépinet, passerait sur les voûtes inférieures du Grand Pont, pour aboutir au petit pré situé au-dessus de la passerelle en bois dont il a été question. Là, on établirait un rond-point qui donnerait entrée au tunnel. Ce tunnel, dans la direction du sud, passerait d'abord sous la route et la place de Montbenon, puis sous la vigne appartenant à la commune, entre les maisons Noir et Ortolof, sous le jardin Raoux, le chemin et la vigne inférieure, pour venir déboucher sur le chemin de Mornex à 40 perches de l'hôtel des Alpes.

Le tunnel, qui serait en ligne droite, aurait environ 132 perches de longueur, ses dimensions seraient suffisantes pour y établir une voie pour les voitures et des trottoirs pour les piétons. Si l'on croit qu'il ne soit pas assez éclairé par ses deux extrémités, il serait facile d'établir au centre une lanterne, par le moyen d'un puits, qui parerait à cet inconvénient. La pente serait très douce, car elle serait moindre que celle de la rue du Grand Chêne, d'après les chiffres que m'a fournis M. le commissaire Gallandat, chargé du nivellement de la partie méridionale de la ville.

La communication de la place de St.-François, etc., à la gare, passant par le tunnel en descendant la rue de Pépinet, dont la pente et la direction vont être améliorées, aurait 262 perches de longueur dès la place de Pépinet à l'entrée de l'hôtel des Alpes, tandis que le trajet dès l'hôtel Gibbon à l'hôtel des Alpes, en passant par le chemin actuel de Georgette, aurait 490 perches.

Il serait très facile d'établir une communication pour le quartier de St.-Laurent au travers de la propriété de M. Rivier. En partant du rond-point, entrée du tunnel, et se dirigeant perpendiculairement contre le grand mur de la route, à peu près dans la direction de la maison Meylan, en suivant le long de ce mur, dans la propriété, jusque vers le Bosquet, on arrive en face de la rue Haldimand. On pourrait établir, dans cette direction, un chemin à pente douce.

Le projet de tunnel, dont on vient de donner la description, a été communiqué à M. le syndic, qui l'a trouvé praticable et utile, ajoutant qu'un grand travail embrassant l'amélioration générale des abords de la ville, dès Georgette à la place de Montbenon, était à l'étude, et que ce projet comprenait aussi un tunnel analogue passant à l'occident de la ville pour aboutir à la gare.

Du reste, un résumé de ce plan des abords doit être lithographié et rendu public.

Lausanne, le 22 janvier 1864.

V. GAUDARD.

¹ De la justice en politique. Les chemins de fer étudiés au point de vue de leur influence sur les progrès matériels, etc., par Ed. Tallichet. Lausanne, 1858, pag. 27.